



VILLE DE SAINT-RAYMOND
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement 896-25

Le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le lundi 2 juin 2025, le règlement suivant :

↳ **Règlement 896-25** ***Règlement modifiant le Règlement 745-21 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 8 338 558 \$***

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 juin 2025 et entrera en force et en vigueur conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau de la soussignée, à l'hôtel de ville où il est déposé.

Donné le 13 juin 2025.

La greffière,

Vicky Morasse